



Croisières d'exception

S'enrichir de la beauté du monde



NATURE & EXPLORATION

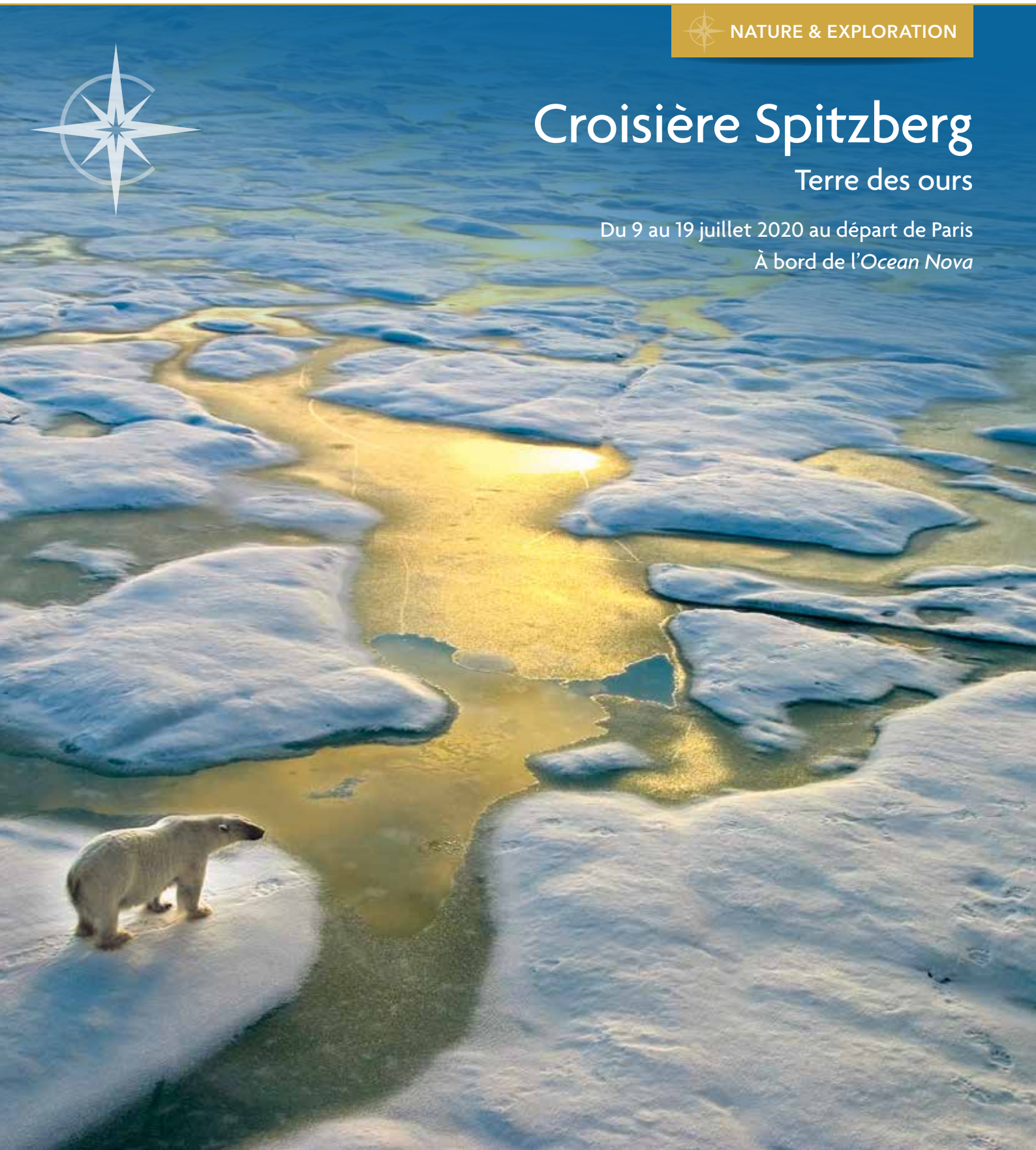


Croisière Spitzberg

Terre des ours

Du 9 au 19 juillet 2020 au départ de Paris

À bord de l'*Ocean Nova*



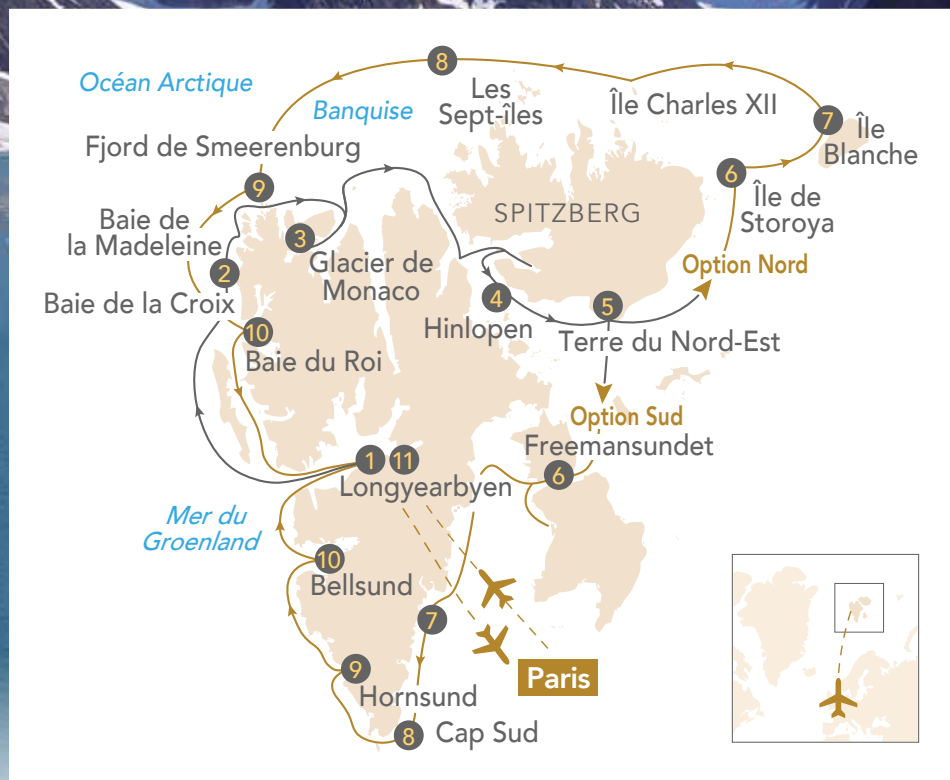
Le spécialiste des croisières **francophones avec conférenciers**



Embarquez pour la croisière Spitzberg

Croisières d'exception est heureux de vous proposer un fabuleux voyage de 10 jours, aux confins des trésors cachés du Spitzberg et de l'Arctique. Notre équipe de guides conférenciers vous fera découvrir des lieux forts dont la visite s'impose, mais aussi des sites insolites et remarquables que nous seuls visiterons. Dans l'Arctique, il n'y a pas meilleure synthèse polaire que le Spitzberg. Les paysages d'abord, très variés grâce à la présence des étendues de toundras fleuries, les montagnes aussi, faites de pics éclatés par le gel et de vallées noyées par les glaciers, et enfin les grandes étendues de glace de l'est : les calottes, qui forment la plus grande barrière de glace de l'hémisphère nord. De plus, la banquise très présente nous ouvre les chenaux d'un autre monde : le royaume des ours blancs. Au Spitzberg, la faune est exceptionnellement protégée par environ 20 réserves naturelles et 7 parcs nationaux couvrant 65 % de l'archipel. Les morses y sont protégés depuis 1952 et leur population y augmente de 8 % par an. L'ours blanc est protégé depuis 1973 ; il ne se passe pas un voyage durant lequel nous ne voyons pas quelques ours (si la nature nous le permet). Ces terres ont aussi eu les explorations polaires les plus denses : des baleiniers aux trappeurs, des explorateurs aux scientifiques. Nous voyagerons dans leurs pas tout en évoquant leurs épopées.

Votre itinéraire



Christophe Bouchoux
Historien et guide



Alain Desbrosse
Géologue et naturaliste



Christian Genillard
Chef d'expédition

Les conférenciers sont donnés à titre indicatif (programme susceptible de modifications).





Les points forts de votre voyage

Sud Spitzberg



Christophe Bouchoux
Historien et guide

Un riche programme de conférences

Durant la croisière-expédition, vous aurez accès à un riche programme de conférences sur la faune, les glaciers et l'histoire polaire.



Nos équipes vous accompagnent

Notre équipe d'accompagnement francophone sera à vos côtés pendant la croisière, notamment au cours de permanences quotidiennes.



Des paysages variés

Vous découvrirez des plaines de toundras fleuries, des montagnes faites de pics éclatés par le gel et de vallées noyées par des glaciers, et aussi des grandes étendues de glace...



Le royaume des ours blancs

Durant le voyage vous aurez l'extraordinaire chance d'observer des ours blancs (si la nature nous le permet).



L'Arctique

Vous partirez à la découverte de la plus grande barrière de glace de l'hémisphère nord. La promesse d'un voyage inoubliable et exceptionnel, à faire une fois dans sa vie.



Les excursions incluses

À travers un programme d'excursions, vous partirez à la découverte de l'Arctique parfois en Zodiac. Elles sont comprises dans le prix de la croisière et proposées en français.



Une faune extraordinaire

Vous aurez sans doute le privilège d'observer des morses, des phoques et des baleines durant votre croisière.



Un bateau polaire confortable

L'Ocean Nova dispose entre autres de larges ponts extérieurs, d'un restaurant, tout en étant de petite taille (75 passagers seulement).

Les durées et itinéraires des escales et des excursions sont fournis à titre indicatif et peuvent subir des modifications en raison de circonstances externes (telles que les conditions atmosphériques, les grèves, les retards des transports, les exigences opérationnelles des fournisseurs de services, la hauteur des eaux) ; ces modifications font l'objet d'une information au client conformément aux dispositions des articles R.211-9 à 11 du Code du tourisme. Les photographies et descriptifs, notamment des excursions animalières, ne peuvent pas engager l'agence en cas d'absence d'animaux ou de visibilité.

Légendes photos : Photo 3 : toundra. Photo 4 : ourse polaire et ses deux oursons. Photo 5 : paysages glaciaires. Photo 6 : expédition en Zodiac. Photo 7 : morse. Photo de couverture : ours polaire sur la banquise



Votre itinéraire

Ville de Longyearbyen

Une croisière-expédition est une aventure unique qui vous permet de naviguer entre les lieux les plus reculés du globe. Le soir, pas de spectacle ni de musique, car le plus beau décor est celui de la nature ; et la plus belle des musiques, celle du grand silence propre à l'exploration de ces régions. Notre objectif est d'être le plus longtemps possible en contact avec la banquise et les animaux polaires. L'itinéraire de navigation peut subir quelques changements en fonction des conditions climatiques ou de la banquise.

JOUR 1 | Jeudi 9 juillet

Paris/Longyearbyen

Après un vol direct au départ de Paris, nous arriverons à Longyearbyen à la mi-journée. Nous commencerons par une excursion en bus dans la vallée de l'Adventdal et une découverte de la ville. Ensuite, nous embarquerons vers 17 heures et naviguerons dans l'Isfjord. Nous ferons une réunion d'information et naviguerons le long des enclaves minières russes avant de partir en haute mer où nous aurons des chances d'observer des baleines au large de l'île du Prince Charles.



Baleine de Svalbard

JOUR 2 | Vendredi 10 juillet

Baie de la Croix/Baie de la Madeleine

Nous passerons la journée dans ces fjords faits de glaciers qui dévalent des montagnes. C'est l'une des plus belles contrées du Spitzberg. Le Krossfjord abrite les glaciers les plus impressionnants de la région. Les sommets sont déchiquetés par le gel et dépassent 1 200 m d'altitude. Plusieurs petites colonies d'oiseaux marins, de nombreux îlots abritant eiders et bernaches, la présence régulière de phoques sur les petits icebergs complètent la richesse de ces sites.



Krossfjord

JOUR 3 | Samedi 11 juillet

Glacier de Monaco/Banquise

Cette appellation couvre l'entrée du Woodfjord, encombré de bois de flottage et réputé pour les couleurs pourpres de ses montagnes du dévonien, et pour ses cétacés. La toundra du Reinsdyrflya est connue pour ses oiseaux et sa flore. Plusieurs huttes de trappeurs rappellent l'histoire des lieux. Nous irons vers le glacier Erik, qui se jette dans un lac glaciaire, et nous naviguerons en Zodiac devant le front du glacier. Durant cette journée, nous naviguerons en lisière de banquise, encore très présente dans cette région. Nous irons ensuite à la recherche des ours polaires qui sont présents sur la cote nord.

JOUR 4 | Dimanche 12 juillet

Détroit de Hinlopen et Terre du Nord-Est

En forçant vraisemblablement la banquise, nous arriverons dans le fjord de Murchison, ce grand détroit entre la Terre du Nord-Est et le Spitzberg où les baleines y sont régulières. Vous pourrez y observer sa station scientifique de 1958 et ses colonies de morses. C'est aussi dans ce détroit que se trouve la grande colonies d'oiseaux la plus spectaculaire de l'archipel, nichée dans les falaises déchiquetées des pics et orgues de basalte.



Morses



Fjord de Smeerenburg

JOURS 5 à 8 | Lundi 13 au jeudi 16 juillet

Terre du Nord-Est et île Blanche,

cap au Nord et à l'Est

Durant ces quatre jours de navigation, nous irons en Terre du Nord-Est, c'est le vrai pays des glaces, en effet, on y trouve deux calottes glaciaires qui totalisent plus de 11 000 km². L'une d'elles se jette en mer en un front de glace presque continu de 160 km de longueur, donnant ainsi la plus longue barrière de glace de l'hémisphère nord. Nous continuerons ensuite vers l'île blanche, en endroit mythique, couvert d'une calotte de glace sur presque la totalité de ses 682 km². C'est aussi le pays des déserts froids, des rocs, des falaises colorées et des grands icebergs dérivants. Ce territoire héberge de nombreux animaux, en effet, 2500 morses et des ours y vivent ; ces derniers sont environ 300 autour de Spitzberg et 250 maraudent en Terre du Nord-Est. C'est là aussi que sont écrites les histoires les plus dramatiques de l'Exploration, avec l'expédition d'Andrée, le naufrage du dirigeable de Nobile ou encore les explorations du futur amiral Nelson. C'est dans cette zone que subsistent les côtes les moins explorées de l'ensemble de l'archipel telles que l'île Storaya et Charles XII. Vous profiterez ainsi d'une vraie croisière d'exploration. Selon les glaces, nous pourrions peut-être passer par le Wijdefjord avec ses vieux camps de trappeurs et ses hauts sommets ainsi que par le Sorgfjord ou Français et Hollandais se livrèrent en 1693 la première bataille navale polaire pour le contrôle de la chasse aux baleines. Si notre route vers l'Est était rendue inaccessible par une banquise trop épaisse, nous continuerions notre retour vers Longyearbyen soit par le Sud, en passant par le détroit de Freemansundet réputé pour ses migrations

d'ours, et les baies spectaculaires de Hornsund et Bellsund, soit par le Nord avec l'archipel polaire des 7 îles, le Raudford, la baie du Roi, ou encore le fjord de Smeerenburg.

JOUR 9 | Vendredi 17 juillet

Fjord de Smeerenburg

Nous naviguerons jusqu'au Fjord de Smeerenburg qui fut le lieu de la chasse à la baleine dès le XVII^e siècle, avec l'implantation d'un village sur l'île de Smeerenburg. Le front du glacier s'abîme en mer et ses montagnes sont taillées en dentelles par le gel. Les morses et les phoques sont régulièrement présents, l'ours rode... Vous découvrirez des baies exceptionnellement visitées ainsi que d'immenses colonies de mergules, cet oiseau typique de l'archipel.

JOUR 10 | Samedi 18 juillet

Baie du Roi

Cette baie est dominée par les sommets pyramidaux des 3 Couronnes, offrant des paysages magnifiques et chargés d'une histoire d'une exceptionnelle richesse. En effet, le héros polaire Roald Amundsen en fit le lieu de départ pour sa conquête du Pôle Nord. Plusieurs glaciers en recul y vèlent leurs grands icebergs. Vous pourrez observer des colonies d'oiseaux, des réserves botaniques ou encore des stations scientifiques et vous partirez à la découverte des rennes et des renards polaires.

JOUR 11 | Dimanche 19 juillet

Longyearbyen

Vous aurez un temps libre afin de profiter de la capitale puis viendra l'heure de l'embarquement dans un vol direct vers Paris ou nous arriverons en fin de journée.



Course polaire et ses deux oursons



Croisière Spitzberg



Ours polaire



Toundra



Pagophila eburnea (mouette ivoire)



Ours polaire



Phoque barbu



Longyearbyen



Excursion en Zodiac



Rennes dans la toundra



Renard polaire



Au sud du Spitzberg

a sélectionné pour vous l'**Ocean Nova**,
un bateau polaire confortable



L'*Ocean Nova* est un bateau moderne et confortable de 73 mètres de longueur et de 19 mètres de largeur ; c'est l'ancien *Sarpik Ittuk* qui a longuement opéré en Antarctique. Il a été construit en 1992 au Danemark et fut un express côtier au Groenland.

Les points forts du navire

- ▶ Il a été totalement réaménagé en 2006 pour offrir des cabines triples, doubles et individuelles aux 75 passagers et à l'équipe de guides polaires
- ▶ Vous trouverez une grande variété d'aménagements agréables à bord : de larges ponts extérieurs
- ▶ Le bateau répond aux meilleurs standards hôteliers. Toutes les cabines sont extérieures et possèdent des WC privés

Les espaces à bord



Salon de lecture



Restaurant



Bibliothèque

Les cabines

Toutes les cabines et suites ont des WC et une douche privés, un sèche-cheveux, un petit bureau, un téléphone et une armoire. Elles sont extérieures et possèdent une fenêtre ou un hublot.



Cabine individuelle



Cabine double, 2 lits bas,
fenêtre



Cabine double,
2 lits superposés, fenêtre

Vous pouvez visualiser ce plan du navire en plus grand sur internet : www.croisieres-exception.fr/oceannova

Comment bien vivre sa croisière-expédition ?



Qu'est-ce qu'une croisière-expédition ?

La croisière-expédition propose des destinations se trouvant dans des régions reculées du globe. Elle vous permet d'en découvrir les extraordinaires particularités avec une faune souvent riche et omniprésente. Le bateau est utilisé comme moyen de déplacement, de restauration et de repos. C'est également un lieu d'échange, où sont proposés conférences, briefings, mais également une extraordinaire plateforme d'observation (animaux, glaces, paysages...). L'utilisation de Zodiac rend les excursions possibles depuis le navire, afin d'aller au plus proche de la faune et de la flore, d'évoluer entre les glaces, ou encore de se rendre à terre afin d'aller randonner, explorer, découvrir...



Quelles sont les conditions physiques requises ?

Nos croisières-expéditions requièrent une bonne condition physique. Dans le programme, plusieurs randonnées de 2 heures sont prévues, notamment sur de la glace.



Le matériel indispensable à emporter

Les questions pratiques relatives à un voyage polaire se concentrent sur l'équipement. Nous avons à l'esprit des températures très basses, mais durant les étés polaires, il est rare que le thermomètre passe sous 0 °C. Cependant, l'exposition prolongée aux températures fraîches et les déplacements en Zodiac amènent une température ressentie qui peut être de l'ordre de -5 °C. Votre équipement doit donc se calquer sur vos tenues hivernales. Excepté l'équipement pour le froid, vous n'avez besoin d'aucune tenue habillée à bord où la tenue de règle est décontractée.

Les vêtements

- ▶ Des bottes vous seront prêtées à bord, elles sont obligatoires pour presque toutes les excursions à terre et en Zodiac.
- ▶ Un coupe-vent ainsi qu'un pantalon étanche. Cela peut être une combinaison de ski, un ensemble K-way ou un ciré. Les couleurs vives amèneront des photographies plus réussies et seront garantes d'une meilleure sécurité, sans effrayer la faune polaire.
- ▶ Un bonnet ou autre couvre-chef chaud ainsi qu'une bonne paire de gants étanches et un cache-nez.

L'équipement

- ▶ Un sac à dos
- ▶ Des caméras et appareils photo
- ▶ Des jumelles
- ▶ Des lunettes de soleil
- ▶ De la crème solaire

Quelques informations sur votre destination

- 📄 Passeport valide 6 mois après la date retour
- ☀️ Température moyenne : prévoir environ 0° - variable

Croisières d'exception est une agence **spécialisée dans la création de croisières francophones haut de gamme avec conférenciers.**



Depuis sa création en 2012, Croisières d'exception conçoit et met en œuvre des croisières **fluviales et maritimes** au **départ de France** vers les plus belles destinations du monde, désormais sur tous les continents.

Plusieurs milliers de voyageurs nous ont honorés de leur confiance en naviguant en notre compagnie et celle de plus de **150 personnalités émérites**, telles que des historiens, naturalistes, anciens ambassadeurs, spécialistes des arts, journalistes, grands musiciens... selon la croisière choisie.



Le partage d'une vision du voyage et de valeurs fortes

Notre **vision** s'exprime à travers notre signature : **s'enrichir de la beauté du monde**, c'est revenir chez soi avec un petit « supplément d'âme » qui est l'essence même du voyage selon nous. Cette vision nous est chère pour créer des croisières fondées sur le plaisir de **découvrir**, d'**apprendre** et de **partager** en profitant du **plaisir d'être ensemble**. **Amour du voyage, professionnalisme, bienveillance et esprit de partage** sont les valeurs qui nous guident chaque jour pour y parvenir.

L'équipe Croisières d'exception



Les atouts de Croisières d'exception

Nous avons développé un **savoir-faire unique** afin de vous permettre de :

- **Voyager sur des bateaux haut de gamme soigneusement sélectionnés**, entièrement ou en partie privatisés grâce à nos partenariats avec les plus grands armateurs du monde.



Queen Mary II



Royal Clipper



Ocean Diamond

- **Partir depuis la France, transferts en avion compris**, accompagné par une équipe chaleureuse et attentionnée, constamment présente à vos côtés.
- **Découvrir les pays traversés aux périodes de l'année les plus propices**, à travers des itinéraires soigneusement choisis pour **découvrir pleinement leurs attraits**, en alternant harmonieusement périodes de navigation et escales sur terre.
- **Profiter d'un programme de croisière de qualité en français** avec des accompagnateurs, des intervenants, des guides et d'autres passagers **francophones** :
 - Un programme exclusif de conférences par des personnalités réputées dans leur domaine et de concerts privés pour nos croisières Musicalia.
 - Des visites et excursions en compagnie de guides sélectionnés, fins connaisseurs des pays visités.

Un acteur reconnu dans le monde de la croisière



Croisières d'exception - immatriculée chez **ATOUT France** (licence N° IM075150063) - est affiliée aux deux principaux organismes professionnels du secteur du voyage (**EDV, SETO**) et bénéficie d'une garantie financière chez **APST** ainsi que d'une assurance **HISCOX**. Plusieurs prix et récompenses récentes témoignent de la reconnaissance de la profession envers la qualité de notre offre.



Meilleure agence groupe de France **2017 et 2018**

Celebrity Cruises



Finaliste des Victoires du Tourisme **2018** dans la catégorie « Croisières »

Le Quotidien du Tourisme



Croisi d'Or du meilleur partenaire thématique **2019**

CroisiEurope





Croisière Spitzberg

Terre des ours

Du 9 au 19 juillet 2020
11 jours - 10 nuits sur place, au départ de Paris
À bord de l'*Ocean Nova*

À partir de
8 350 € / pers.*

* Prix par personne en cabine double lits superposés
Les vols directs aller/retour de Paris en classe économique, les transferts, la pension complète, les taxes aériennes et portuaires, les excursions, les conférences et l'assurance rapatriement.

Un voyage organisé par  **Croisières d'exception**

Prix au départ de Paris* (prix TTC par personne)

	Prix par personne
Cabine double, lits superposés	8 350 €
Cabine double, lits bas	8 550 €
Cabine double supérieure, deux lits bas	8 900 €
Cabine triple, lits bas et couchette	6 900 €
Cabine individuelle, lits superposés	13 500 €

* Si vous partez de province, nous pouvons vous proposer une solution d'acheminement avec supplément, nous consulter.
Si vous souhaitez voyager plus confortablement, Croisières d'exception est en mesure de vous permettre de voyager en classe Premium (lorsque la cabine est proposée par le transporteur) ou bien en classe Affaires avec supplément, nous consulter.

EXCEPTIONNEL : toutes les excursions mentionnées dans le programme de cette croisière sont incluses dans les tarifs.

Nos prix comprennent :

Les vols directs aller/retour en classe économique au départ de Paris (ASL Airlines) | Les transferts | La pension complète à bord | Le logement sur la base de cabines doubles dans la catégorie de cabine choisie | Les guides conférenciers francophones | Les excursions prévues au programme | Les taxes aériennes et portuaires | L'assurance rapatriement | Le prêt de bottes.

Nos prix ne comprennent pas :

Les boissons | Les dépenses personnelles | L'acheminement de votre domicile à l'aéroport de départ et de retour | Les pourboires | L'assurance optionnelle multirisque (5 % du montant du voyage) ou l'assurance optionnelle annulation bagages (3,9 % du montant du voyage).

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du tourisme. Croisières d'exception sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Croisières d'exception dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable. Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 : Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <http://bit.ly/codetourisme>.

• **Réservations et règlement** : les réservations sont considérées fermes à réception du versement d'un acompte à la commande de 30 % du montant du voyage par personne. Un second versement de 30 % est à effectuer à 120 jours du départ (soit le 11 mars 2020). Le solde du voyage est à régler à 90 jours du départ (soit le 10 avril 2020).

• **Spitzberg, catégorie « Nature & explorations »** : toute annulation doit s'effectuer par écrit par courrier recommandé avec accusé de réception envoyé à Croisières d'exception 77 rue de Charonne 75011 Paris. Pour le calcul des frais d'annulation, il sera pris en compte la date de réception du courrier adressé par le client. Toute annulation, quelle que soit la raison, entraînera la retenue par l'organisateur des frais suivants :

Pour la partie terrestre et croisière :

- 15 % plus de 181 jours avant la date de départ
- 30 % entre 180 et 121 jours avant la date de départ
- 50 % entre 120 et 91 jours avant la date de départ
- 100 % à partir de 90 jours avant la date de départ

Pour la partie transport aérien, toute annulation encourra des frais d'annulation, comme stipulés par les termes du billet d'avion confirmé sur la base des règles de la compagnie aérienne. Ceux-ci seront validés sur la confirmation de commande.

Pour la partie excursions, à partir de 90 jours avant la date de départ : 100 % de frais d'annulation.

Pour la partie assurance, l'assurance n'est pas remboursable après la souscription.

Comment réserver

- Remplissez le contrat de vente ci-joint, signez-le et renvoyez un exemplaire par courrier à :
Croisières d'exception
77 rue de Charonne
75011 Paris
- ou scannez-le pour l'adresser par e-mail à :
contact@croisieres-exception.fr
- ou appelez le :
01 75 77 87 48
Du lundi au vendredi de 9 heures à 19 heures
et le samedi de 9 heures à 13 heures.

Formalités (pour les ressortissants français) :

Pour effectuer cette croisière, vous devez être en possession d'un passeport en cours de validité et valable 6 mois après le retour.

L'agence Croisières d'exception ne pourra pas être tenue comme responsable pour tout refus d'entrée dans les pays visités lors de ce voyage.

Cette croisière est organisée par Croisières d'exception - SARL au capital de 10 000 € - RCS Paris 789 290 285 - 77 rue de Charonne 75011 Paris - RC HISCOX 12, quai des Queyries - CS 41177 33072 Bordeaux - Code APE : 7911Z - Garantie financière : APST - Licence n° IM075150063 - Les intervenants seront présents à bord sauf cas de force majeure - Programme garanti à partir de 12 inscrits - Création graphique : nuitdepleinelune.fr - Photos : © Shutterstock, © iStock, © Thinkstock, © Grands Espaces et © Croisières d'exception

Croisière (reporter le nom de la croisière choisie) :

Au départ de : **Date de départ :** / / **Date de retour :** / /

..... **jours /** **nuits sur place** (reporter les durées inscrites en haut de la dernière page de la brochure)

Information précontractuelle : les informations qui vous ont été données dans nos brochures et sur notre site font partie intégrante du présent contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions prévues à l'article L 211-9 du Code du tourisme. Vous reconnaissez avoir pris connaissance de l'ensemble de cette information précontractuelle avant la signature du contrat de vente. Ces informations sont reprises dans le présent contrat. Nous invitons le voyageur à conserver une copie du contrat de vente avant de le transmettre à Croisières d'exception. En cas de transmission électronique (internet), vous reconnaissez que ce contrat vous est transmis sur un support durable et que vous pouvez imprimer en deux exemplaires et conserver.

Cette croisière est organisée par Croisières d'exception - SARL capital de 10 000 € - RCS Paris 789 290 285 - 77 rue de Charonne 75011 Paris - RC HISCOX 12, quai des Queyries 33072 Bordeaux - APE : 7911Z - Contrat d'assurance Assurinco RCP n° 02 47 326 - Garantie financière : APST 15 avenue Carnot 75017 Paris pour un montant de 350 000 € - Licence n° IM075150063.

Pour réserver et vous engager définitivement, merci de renvoyer ce document complété et signé :

Par e-mail (scanné) : contact@croisieres-exception.fr - **Par courrier :** Croisières d'exception - 77 rue de Charonne - 75011 Paris

1. RENSEIGNER LE FORMULAIRE D'IDENTIFICATION

Attention : les informations demandées ci-dessous doivent être celles qui figurent sur les documents d'identité qui vous serviront au voyage.

1 ^{er} PASSAGER	2 ^e PASSAGER
<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. Nom :	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. Nom :
Prénom :	Prénom :
Né(e) le : [] [] [] [] [] [] à :	Né(e) le : [] [] [] [] [] [] à :

Afin de mieux vous servir, si vous avez une information médicale : régime, assistance, traitement à suivre, et que vous souhaitez nous la transmettre pour faciliter votre voyage, merci de nous l'indiquer ci-dessous (en cas de besoin, nous vous ferons parvenir le formulaire approprié à votre demande) :

.....
.....
.....

Formalités pour les ressortissants français : Pour effectuer ce voyage, vous devez vous conformer aux formalités administratives et/ou sanitaires nécessaires à l'exécution du voyage (carte d'identité, passeport, visa, vaccination...) indiquées pour chaque croisière dans la brochure. Pour les autres nationalités, nous consulter.

VOS COORDONNÉES
Adresse :
Code postal : [] [] [] [] [] [] Ville :
Tél. : [] [] [] [] [] [] [] [] E-mail :

2. CONNAÎTRE MES DROITS EN TANT QUE PASSAGER CROISIÈRES D'EXCEPTION

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du tourisme. Croisières d'exception sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Croisières d'exception dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable. Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 : Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <http://bit.ly/codetourisme>.

Toute réclamation éventuelle doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à Croisières d'exception dans un délai de 10 jours à compter de la fin du séjour, le cachet de la poste faisant foi. À défaut de réponse satisfaisante, le client peut saisir le médiateur du tourisme et du voyage, dont les coordonnées et les modalités de saisie sont disponibles sur le site : www.mtv.travel.

Pendant votre croisière, nos accompagnateurs seront joignables 24 h/24. Leurs numéros de téléphone vous seront communiqués dans le carnet de voyage.

3. CHOISIR MES PRESTATIONS ET MON ASSURANCE

Vous reconnaissez avoir pris connaissance, dans la brochure du voyage, du détail des prestations de transport et hôtelières proposées dans le cadre de la croisière ainsi que des 3 compagnies aériennes susceptibles d'opérer les vols.

Merci de reporter ci-dessous le choix des différentes prestations que vous retenez pour votre voyage (en vous référant à la brochure de la croisière).

Voyagez-vous ? seul en cabine individuelle à deux en cabine double en cabine partageable (cf. article VIII des CGV page 4).

Votre catégorie de cabine :

Souhaitez-vous des prestations complémentaires ? (Se reporter à la brochure pour visualiser les différentes prestations possibles.

Exemples : pré-acheminement de province, supplément classe affaire, forfait excursions, excursions hors forfait, frais de visa...)

Prestation complémentaire 1 :

Prestation complémentaire 2 :

Prestation complémentaire 3 :

Prestation complémentaire 4 :

Prestation complémentaire 5 :

Assurances facultatives : Croisières d'exception vous propose une assurance optionnelle multirisque (5% du montant du voyage) applicable sur l'ensemble du voyage, contrat Mutuaide n° 4872 (SA Mutuaide Assistance Filiale du Groupe GROUPAMA, 8-14 avenue des Frères Lumières - 94360 Bry-sur-Marne - 383 974 086 R.C.S CRETEIL) ou une assurance optionnelle annulation bagages (3,9 % du montant du voyage) contrat N°4847. Le contrat d'assurance avec le détail des conditions est consultable, avant signature du présent contrat, sur notre site ou sur simple demande au 01 75 77 87 48. Un dépliant précisant les garanties sera également joint à votre facture si vous y souscrivez. L'assurance multirisque est non remboursable après la souscription.

- Je souhaite souscrire à l'assurance optionnelle multirisque : 5 % du montant du voyage.
 Je souhaite souscrire à l'assurance optionnelle annulation bagages : 3,9 % du montant du voyage.
 Je ne souhaite pas souscrire à une assurance optionnelle.

4. CALCULER LE PRIX DE MON VOYAGE

Vos prestations	Prix/pers.
Cabine/pers. €
Réduction applicable*/pers. Code réduction : €
Prestation complémentaire 1 : €
Prestation complémentaire 2 : €
Prestation complémentaire 3 : €
Prestation complémentaire 4 : €
Prestation complémentaire 5 : €
Total hors assurance/pers. €
Assurance optionnelle 5 % ou 3,9 % du « Total hors assurance » €
Nombre de personnes (1 ou 2)	X.....
Montant dû €

*Réduction applicable : si vous disposez d'un bon de réduction, merci d'indiquer ci-contre la réduction à laquelle vous avez droit.

5. PRENDRE CONNAISSANCE ET ACCEPTER LES CONDITIONS D'ANNULATION

Les conditions d'annulation sont spécifiques à chaque croisière et figurent dans les conditions générales de vente (article X page 4) ainsi que sur notre site internet.

Je déclare les accepter et les avoir portées à la connaissance des autres personnes inscrites, qui les ont également acceptées.

Les annulations doivent être adressées au plus tôt par courrier recommandé avec accusé de réception à :

Croisières d'exception - 77 rue de Charonne - 75011 Paris ou par e-mail à contact@croisieres-exception.fr

Le calcul des frais d'annulation sera pris en compte à compter de la date de réception du courrier.

I - PRIX

Les prix indiqués dans cette brochure ont été établis sur la base des données économiques connues à la date d'édition de la brochure. Les prix sont calculés de manière forfaitaire incluant une série de prestations décrites dans chaque programme présenté. Ils sont basés sur un certain nombre de nuits qui ne correspondent pas nécessairement à un nombre déterminé de journées entières. Si en raison des différentes contraintes imposées par les transporteurs la première et la dernière journée se trouvaient écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu. La durée du séjour s'entend du jour du départ au jour d'arrivée du retour en France.

II - LES PRIX COMPRENNENT

Les prix comprennent explicitement toutes les prestations indiquées dans chaque descriptif des programmes. Ils sont calculés sur la base d'une chambre (ou cabine) double. L'occupation d'une chambre ou cabine individuelle donne lieu à l'acquittement d'un supplément ou d'un tarif spécifique proposé selon les disponibilités au moment de l'inscription. Nos forfaits incluent certaines prestations, comme les taxes aériennes, les taxes portuaires ou les visas, dont nous ne sommes que les collecteurs. En cas de réajustement inopiné, nous nous verrons contraints de les répercuter – à la hausse ou à la baisse – et ce plus de 21 jours avant la date de départ.

III - RÉVISION DES PRIX

Les prix proposés dans les brochures sont établis sur la base des conditions économiques connues à la date d'édition des brochures. Ils peuvent être révisés à la hausse comme à la baisse en cas de variation substantielle de ces conditions et en application des articles L 211-12 et L 211-13 du Code du tourisme. Les éventuelles modifications de prix sont communiquées au plus tard 20 jours avant la date de départ.

IV - NAVIGATION

Les horaires des escales ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. À bord des bateaux, seul le commandant de bord en charge de la sécurité des passagers est habilité à définir les conditions de la navigation. La navigation prévue à l'origine peut être modifiée en fonction de différents facteurs comme le brouillard, l'insuffisance du niveau des eaux ou a contrario la montée excessive du niveau des eaux. Dans ces divers cas, la navigation peut accusé des retards, ou le commandant peut même être amené à supprimer des escales prévues, ces mesures étant toujours prises avec comme finalité la préservation de la sécurité des passagers. Toute modification d'itinéraire imputable à ces conditions ne pourra donner lieu à une quelconque indemnisation. En revanche, l'organisateur s'efforcera, si les conditions le permettent, d'élaborer un programme de substitution en employant si besoin un autre type de transport.

V - DÉNOMINATION DES BATEAUX

Les noms des bateaux et des hôtels sont donnés à titre indicatif. Des bateaux et des hôtels peuvent être substitués à d'autres à la condition expresse qu'ils soient de la même catégorie ou, le cas échéant, d'une catégorie supérieure. La substitution d'un bateau par un autre peut être opérée soit à la suite d'une avarie technique empêchant la navigation, soit par la vente du bateau opérée par le propriétaire.

VI - THÉMATIQUE ET CONFÉRENCIERS

En cas d'empêchement de dernière minute, d'impossibilité de calendrier ou de toute autre cas de force majeure, Croisières d'exception pourra modifier le programme des intervenants prévu sur la croisière thématique. De même, les conférences et les ateliers cités dans la brochure sont mentionnés à titre indicatif et pourront être modifiés pendant la croisière.

VII - TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Conformément aux articles R 211-15 à R 211-19 du Code du tourisme, il vous est précisé dans l'information précontractuelle qui vous est due dans nos brochures et sur notre site une liste maximale de 3 transporteurs, dans laquelle figure le transporteur effectif, pour chaque tronçon de vol. Dès que la compagnie aérienne est connue, elle vous est communiquée par écrit ou par voie électronique ; en cas de modification après la signature du contrat de vente, l'identité du ou des transporteurs aériens est transmise au plus tard avant l'enregistrement.

Nos programmes sont prévus soit sur vols réguliers directs ou avec escales, soit sur vols affrétés directs ou avec escales intermédiaires. En cas de vols affrétés, nous n'avons recours qu'aux compagnies aériennes dûment autorisées par la Direction de l'aviation civile française. Les horaires des vols peuvent subir des modifications y compris en dernière minute. Ils n'ont pas de valeur contractuelle. En cas de correspondance, nous ne saurions substituer notre responsabilité à celle des transporteurs. Toute place non utilisée à l'aller ou au retour ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Enfin nous nous réservons le droit de remplacer un transporteur par un autre et de modifier le type d'appareil. Des changements d'aéroport à Paris peuvent se produire (Roissy ou Orly) sans que nous soyons tenus pour responsables des frais éventuels occasionnés.

VIII - CABINE PARTAGEABLE

Dans le cas où le client voyageant seul désire souscrire à l'option d'une cabine partageable avec un autre client, lui permettant de bénéficier du tarif couple, il s'engage à accepter son copartageant, quelle que soit l'identité de ce dernier, à condition qu'il soit du même sexe. Cette option est irrévocable, sauf application des conditions d'annulation prévues aux présentes conditions générales. Chaque client copartageant doit pouvoir justifier d'une attestation d'assurance responsabilité civile.

IX - APTITUDE AU VOYAGE & HANDICAP

Le voyageur déclare qu'il est apte à voyager selon l'itinéraire de la croisière envisagée, et que son état n'affectera pas la sécurité ou le confort du navire et des autres voyageurs, en accord avec les lois internationales, européennes et nationales. Il pourra, si nécessaire, être exigé, lors de la réservation, la présence d'une personne accompagnante capable de fournir l'assistance nécessaire à la personne handicapée ou à mobilité réduite, ou être proposé une croisière en remplacement. Compte tenu des difficultés inhérentes à certaines de nos croisières, il est expressément rappelé aux voyageurs en situation de maladie ou d'handicap, physique ou psychique, de leur devoir de consulter un médecin afin de s'assurer de leur capacité à entreprendre la croisière. Tout voyageur dont la condition physique et/ou psychique pourrait affecter son aptitude à entreprendre la croisière doit en informer le vendeur et présenter un certificat médical au moment de la réservation ou bien avant la date de départ si l'affection intervient après la date de réservation. À défaut pour le voyageur d'avoir rempli son obligation d'information préalable quant à son état de santé, Croisières d'exception, le commandant du navire et les transporteurs se réservent le droit de lui refuser l'embarquement dès lors que son état de santé ne serait pas compatible avec les règles de sécurité applicables et les réglementations propres à la zone de navigation, ou nécessiterait des soins qui ne seraient pas en mesure de lui être fournis, ou si la conception du navire, les infrastructures et les équipements des ports rendent l'embarquement ou le débarquement ou le transport du voyageur concerné impossible dans des conditions de sécurité satisfaisantes, pour sa propre sécurité ou la santé et la sécurité des autres voyageurs et membres d'équipage. Lorsqu'un voyageur se voit refuser le droit à l'embarquement en raison de son inaptitude à entreprendre la croisière, ni Croisières d'exception, ni le transporteur ou le vendeur ne sont tenus pour responsables envers le voyageur.

En application du Règlement européen n° 1107/2006 du 05/07/2006, Croisières d'exception fait ses meilleurs efforts pour garantir l'accessibilité des navires aux personnes handicapées ou à mobilité réduite et s'engage à informer et à conseiller le voyageur, personne handicapée ou à mobilité réduite, dans la mesure où le voyageur en fait la demande expresse lors de la réservation.

Toute pathologie exigeant la prise d'un traitement et/ou un suivi médical et/ou l'utilisation d'un équipement médical devra être portée à la connaissance du vendeur, au moment de la réservation ou, si la maladie survient après la réservation, au plus tard avant la date de départ. Le voyageur est responsable de tout traitement médical pour lui et les voyageurs sous sa responsabilité légale. Tout voyageur doit s'assurer qu'il dispose d'une couverture d'assurance médicale adaptée.

Certains débarquements s'effectuent en chaloupe et certaines excursions en bateau pneumatique et peuvent ne pas convenir aux personnes à mobilité réduite ou ayant un handicap. Croisières d'exception attire l'attention du

Voyageur sur sa nécessaire aptitude à pouvoir accéder par ses propres moyens à la chaloupe ou au bateau pneumatique en toute sécurité.

X - ACOMPTE ET PAIEMENT DU SOLDE DU VOYAGE

L'inscription est subordonnée au versement d'un acompte de 30% sur le prix du programme, sauf dispositions particulières. Un second versement de 30% est à effectuer à 120 jours du départ. Le solde du voyage est à régler à 90 jours du départ, sans rappel, à la date de remise des documents de voyage. En cas de non-paiement du solde, Croisières d'exception se réserve le droit de reprendre la cabine dont le paiement n'a pas été soldé, et d'en disposer. Ce droit n'a pas de caractère automatique (le cas échéant Croisières d'exception pourra envoyer un rappel de l'échéance et conserver la cabine au profit du passager). Le passager dont la cabine a été reprise ne pourra pas s'en prévaloir comme d'une annulation vis-à-vis de l'assurance. Les retenues d'annulation prévues plus loin restent dues. Pour toute inscription à moins de 90 jours du départ, le paiement de la totalité du voyage est dû lors de la réservation. Les primes d'assurances annulation ou voyage ne sont jamais remboursables quelle que soit la date d'annulation.

XI - ANNULATIONS, MODIFICATIONS D'INSCRIPTION

Toute annulation doit être notifiée au plus tôt à Croisières d'exception par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute annulation émanant du client entraîne la retenue de frais conformément aux conditions d'annulation mentionnées sur la confirmation de commande et aux primes d'assurances soit :

- **Pour les croisières « Nature & explorations » :**
Amazonie, Antarctique, Galápagos, Groenland, Norvège Aurores Boréales, Pôles, Spitzberg...
15 % plus de 181 jours avant la date de départ
30 % entre 180 et 121 jours avant la date de départ
50 % entre 120 et 91 jours avant la date de départ
100 % à partir de 90 jours avant la date de départ
 - **Pour les croisières sur les fleuves en Europe :**
Danube, Douro, Guadalquivir, Rhin...
10 % plus de 121 jours avant la date de départ
25 % entre 120 et 76 jours avant la date de départ
50 % entre 75 et 46 jours avant la date de départ
80 % entre 45 et 16 jours avant la date de départ
100 % à partir de 15 jours avant la date de départ
 - **Pour les croisières sur les fleuves « Destinations lointaines » :** Birmanie, Mékong, Saint-Laurent...
10 % plus de 121 jours avant la date de départ
25 % entre 120 et 76 jours avant la date de départ
50 % entre 75 et 46 jours avant la date de départ
100 % à partir de 45 jours avant la date de départ
 - **Pour les croisières « Grandes destinations » :**
Australie Nouvelle-Zélande, Japon, Canada, Nouvelle-Angleterre, Panama Costa Rica, Patagonie, Saint-Pierre et Miquelon, Transatlantique...
5 % plus de 121 jours avant la date de départ
25 % entre 120 et 76 jours avant la date de départ
50 % entre 75 et 46 jours avant la date de départ
80 % entre 45 et 16 jours avant la date de départ (pour les partageables 100 % entre 45 et 16 jours avant le départ)
100 % à partir de 15 jours avant la date de départ
 - **Pour les croisières maritimes en Europe :**
Cap Nord, Méditerranée...
5 % plus de 121 jours avant la date de départ
15 % entre 120 et 76 jours avant la date de départ
30 % entre 75 et 31 jours avant la date de départ
80 % entre 30 et 16 jours avant la date de départ (pour les partageables 100 % entre 30 et 16 jours avant le départ)
100 % à partir de 15 jours avant la date de départ
- Pour la partie transport :** toute annulation encourra des frais d'annulation, comme stipulés par les termes du billet de transport confirmé sur la base des règles de la compagnie. Les frais d'annulation seront validés sur la confirmation de commande.
- Pour la partie excursions et extension optionnelles :** à partir de 90 jours avant la date de départ : 100 % de frais d'annulation.

Pour la partie assurance : l'assurance n'est pas remboursable après la souscription.

Le passager qui annule dans la période correspondant à 100 % de frais d'annulation par rapport à la date de départ ou bien qui abandonne le voyage en cours de route pour quelque raison que ce soit n'a droit à aucun remboursement et doit payer le prix dans son intégralité. Pour le calcul des frais d'annulation, il sera pris en compte la date de réception par Croisières d'exception du courrier adressé par le client. Pour bénéficier des garanties de l'assurance, tout client qui annulerait son voyage devra avoir réglé la totalité des frais d'annulation qui lui seront ensuite remboursés par l'assurance sur présentation d'une facture acquittée. Aucun remboursement ne sera accordé si un participant ne se présente pas à l'embarquement ou, si par suite de non-présentation des documents de voyage (billets de croisière, pièces d'identité, visa, etc.), il se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ prévu. Le voyageur ne peut, sauf accord préalable, modifier le déroulement de son voyage ou de son séjour. Les frais résultant des modifications non autorisées resteraient entièrement à sa charge sans qu'il puisse prétendre obtenir le remboursement des prestations dont il n'aurait pas bénéficié.

XII - ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si le voyage est annulé pour des raisons liées à la sécurité des voyageurs ou en cas de circonstances de force majeure, indépendantes de la volonté de l'organisateur. C'est notamment le cas si le navire doit modifier son itinéraire ou annuler la croisière dans les cas suivants :

- Pour une situation de guerre dans des régions où le bateau fait escale ;
- En raison de catastrophes naturelles (tempête exceptionnelle, tremblement de terre, périls ou accidents de la mer...), fait du prince, grève générale... ;
- Pour des circonstances échappant au contrôle des armateurs ou du capitaine ;
- Pour la sécurité du navire ;
- Pour sauver des vies humaines ou aider un navire en détresse ;
- Pour d'autres cas d'urgence.

De même le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage intervient pour insuffisance du nombre de participants au plus tard à 21 jours du départ.

Sous réserve de ce qui précède, toute indemnité d'annulation éventuellement due par Croisières d'exception pour un préjudice démontré sera limitée au montant qui aurait été dû par le client en application de l'article XI.

XIII - FORMALITÉS

Dans les brochures de présentation des programmes figurent les formalités administratives et/ou sanitaires nécessaires à l'exécution du voyage (carte d'identité, passeport, visa, vaccination, etc.). Ces formalités administratives et/ou sanitaires indiquées pour chaque pays s'adressent uniquement aux personnes de nationalité française. Pour les autres nationalités, nous consulter avant l'inscription.

XIV - RESPONSABILITÉS

Croisières d'exception est responsable de plein droit à l'égard du client de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, Croisières d'exception peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure. Croisières d'exception déclare par ailleurs disposer d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle à hauteur de 1 500 000 €, conforme aux prescriptions de la loi, contractée auprès de HISCOX 12, quai des Queyries – CS 41177 33072 Bordeaux contrat n° PRC0133699.

XV - RÈGLEMENTATIONS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DES ARMATEURS ET DES TRANSPORTEURS

Croisières d'exception travaille avec les armateurs suivants : Australis, Azamara, Celebrity, Costa, Croisieur, Cunard, Delphin Cruises, Grands Espaces, Holland America Line, Iceland pro, LMS Croisières, Metropolitan, Lufteff, MSC, Nicko cruises, Oceania, Princess, Silversea, Skorpis, Star Clipper...

Les conditions générales de ces armateurs sont applicables et accessibles à l'adresse :

<https://www.croisieres-exception.fr/nomdelarmateur.pdf>

Exemple :

<https://www.croisieres-exception.fr/cunard.pdf>

Croisières d'exception travaille avec les compagnies aériennes suivantes : Aeroflot, Air France, ASL Airlines, Austrian, Cathay Pacific, Dragonair, Easyjet, Entair, HOP, Iberia, Icelandair, Joon, Latam, Lufthansa, SAS, Singapore Airlines, Swiss, Thai Airways, TAP, Transavia, Vietnam Airlines...

Les conditions générales de ces compagnies sont applicables et accessibles à l'adresse :

<https://www.croisieres-exception.fr/nomdelacompanie.pdf>

Exemple :

<https://www.croisieres-exception.fr/airfrance.pdf>

Les passagers sont informés que les articles des conditions générales des armateurs et transporteurs relatifs au fonctionnement à bord et les réglementations des transporteurs leur sont opposables. Ces éléments concernent notamment :

- Les obligations des passagers à bord ;
- Les pouvoirs du commandant de bord ;
- Le médecin de bord ;
- Tous les autres aspects du voyage sont régis par les conditions générales de Croisières d'exception.

XVI - VISUELS

Les visuels et les cartes itinéraires de la présente brochure n'ont pas de valeur contractuelle.

XVII - POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Croisières d'exception accorde une grande importance au respect de la vie privée. Nous sommes soucieux du respect de votre vie privée lors de l'utilisation du site www.croisieres-exception.fr et de vos droits en matière de protection et de contrôle des données à caractère personnel. Cette politique explique la manière dont nous traitons les données personnelles vous concernant, comment nous l'utilisons et dans quelles circonstances cette information pourra être divulguée à des tiers. Veuillez noter que nous pourrions être amenés à modifier la présente politique pour tenir compte de notre environnement juridique, économique et social. Toute question ou commentaire en rapport à la présente politique en matière de protection de la vie privée peut être communiqué à Croisières d'exception par courriel à confidentialite@croisieres-exception.fr ou par courrier à l'adresse du siège social précité. Le traitement des données à caractère personnel relatif au site est soumis à la loi française du 6 janvier 1978 (notamment la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel) et, à partir du 25 mai 2018, selon le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (« GDPR »). Plus d'informations sur le site : <https://www.cnil.fr/fr>

Comment recueillons-nous de l'information ?

Nous obtenons certaines informations et renseignements personnels directement par votre intermédiaire ou par l'intermédiaire de données communiquées par des tierces personnes à qui vous avez donné l'autorisation de nous divulguer de l'information. Aucune donnée à caractère personnel n'est collectée automatiquement par le site. Les seules données que nous traitons sont celles que vous nous communiquez volontairement, par exemple, en remplissant un formulaire de contact ou de demande sur le site, en communiquant avec nous par courrier électronique, etc. Nous pourrions aussi être amenés à traiter des données vous concernant provenant de tiers comme les médias ou les compagnies aériennes ou maritimes. Celles-ci nous sont uniquement communiquées suite à une demande via les formulaires

mis à disposition sur leur site respectif, par des partenaires avec lesquels nous proposons des services conjoints ou des réalisations d'actions marketing communes, par des médias sociaux lorsque vous interagissez avec nous. Nous protégeons toutes les données obtenues auprès de tiers conformément aux pratiques décrites dans la présente charte. Nous recueillons, par exemple :

- Titre, nom, prénom, sexe, adresse domicile/professionnelle (coordonnées postales), courriel, téléphone/mobile, fax, TVA, état civil, fonction, régime linguistique ;
- Données à caractère personnel que vous fournissez comme, par exemple, en demandant un accès à l'espace client sur ce site internet, en correspondance et par téléphone ;
- Données sur vos habitudes de navigation au travers de différents sites internet (exemple parce que notre entreprise fait partie d'un réseau d'annonces) ;
- Caractéristiques des voyages que vous recherchez (critère de recherche).

Les autres données éventuelles collectées automatiquement ne le sont que par des outils statistiques comme, par exemple, votre adresse IP, les pages Web consultées mais restent complètement anonymes.

Utilisation des données

Croisières d'exception utilise vos données pour répondre à des besoins que vous avez générés en visitant notre site. Vos données sont recueillies principalement à des fins contractuelles :

- pour traiter des demandes de renseignements, dans l'exécution d'un contrat que nous avons conclu avec vous ;
- vous fournir les services demandés, enregistrer vos demandes ou questions et y donner suite ;
- pour vous donner un avis de changement à nos services ;
- pour vous transmettre des communications que vous avez demandées et qui peuvent vous intéresser (produits, services...);
- à des fins administratives ou d'affaires ;
- pour améliorer notre site Web de même que nos activités ;
- à des fins publicitaires, inclure de l'information à propos de campagnes (liste des annonces de voyages correspondant à vos critères), des appels à contributions ou promotions de biens et services, et ceci, pour autant que vous y ayez consenti lors de votre inscription ;
- par rapport à nos droits et obligations légales ;
- pour d'autres finalités, mais uniquement avec votre autorisation expresse.

Nous révisons régulièrement la période de sauvegarde de l'information personnelle. Nous conservons vos informations personnelles dans nos systèmes tant que nécessaire pour l'activité concernée ou pour la période prévue dans le contrat que nous avons conclu avec vous.

XVIII - CESSIION DU CONTRAT

Vous avez le droit de céder le présent contrat à un tiers, jusqu'à 7 jours avant le départ, à condition de justifier que le cessionnaire remplit les mêmes conditions que vous pour voyager. Vous restez solidairement responsable du paiement du solde du prix de vente et des frais supplémentaires résultant de la cession, qui seront répercutés sur le montant de votre voyage ainsi que des frais de dossiers s'élevant à 100 € par personne.



Pour plus d'informations, contactez-nous au 01 75 77 87 48, par e-mail à contact@croisieres-exception.fr ou sur www.croisieres-exception.fr